

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2015
COMPTE-RENDU SUCCINCT
AFFICHE LE 15 SEPTEMBRE 2015**

Le quatorze septembre deux mil quinze à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue.**

Nombre de Conseillers en exercice :

29

Date d'envoi de la convocation :

07 septembre 2015

PRESENTS :

Les Adjoints au maire :

Mesdames FOUCARD – GRELIER –LE PALMEC

Messieurs DENEUVE – PERON – THIRION

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames – GANDIN GUILMAIN-- PRUDOR - ROUAUX – SEIMANDI – SEMPEY

Messieurs BRETEAU – DEMAURE – ETIENNE - GUERIN –PETTIER – RENAULT - SAILLENFEST – SAVIN – TILLARD

PROCURATIONS :

Mme BOURGOGNON a donné procuration à M.SAILLENFEST, M.GAUDRE à Mme LE PALMEC, Mme HERRISSON à Mme DAVID, Mme HUET à M.DENEUVE, Monsieur LANGEVIN à M.GUERIN, Mme LE GUELLEC à Mme ROUAUX et Mme REGNIER à Mme GRELIER.

SECRETAIRE: Nathalie LE PALMEC

N°	RAPPORTEUR		VOTES
15-99	Delphine DAVID	Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du procès-verbal du 06 juillet 2015	<ul style="list-style-type: none"> - Secrétaire de séance : Nathalie LE PALMEC - Approbation du procès-verbal du 06 juillet 2015 : Après avoir délibéré, à 27 voix pour, 2 abstentions (Mme GUILMAIN et M.RENAULT), le Conseil Municipal : <li style="padding-left: 20px;">- APPROUVE ledit compte-rendu
DEVELOPPEMENT URBAIN			
15-100 15-101	Jean-Marie DENEUVE	Aliénation d'immeuble de gré a gré - terrains rue de gaël	<ul style="list-style-type: none"> • <u>PARCELLE AV N°13 :</u> Après avoir délibéré, à 23 voix pour et 6 voix abstentions (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC, BOURGOGNON, GUILMAIN et MM SAILLENFEST, RENAULT), le Conseil Municipal : - AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente du bien et tous les documents qui s'y affèrent ; - DIT que le montant de la vente sera de 83 000 €, conformément à l'offre émise par M. Bernard DAUGAN ; • <u>PARCELLE AV N°14</u> Après avoir délibéré, à 23 voix pour et 6 voix abstentions (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC,

			BOURGOGNON, GUILMAIN et MM SAILLENFEST, RENAULT), le Conseil Municipal : <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente du bien et tous les documents qui s'y affèrent ; - DIT que le montant de la vente sera de 84 000 €, conformément à l'offre émise par M. et Mme HAMON Michel et Maryse ;
15-102		Demande d'autorisation de construire valant demande d'agenda d'accessibilité programmée (ad'ap)-batiments communaux	Après avoir délibéré, à 23 voix pour et 6 voix contre (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC, BOURGOGNON, GUILMAIN et MM SAILLENFEST, RENAULT), le Conseil Municipal : <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le Maire à déposer les dossiers relatifs à la mise en accessibilité des bâtiments communaux.
ENVIRONNEMENT			
15-103		Service de l'eau delegation de service public - rapport annuel du delegataire - exercice 2014	Le Conseil Municipal: <ul style="list-style-type: none"> - PREND acte du rapport relatif à la délégation de service public de l'eau potable pour l'exercice 2014.
15-104		Service de l'assainissement delegation de service public - rapport annuel du delegataire - exercice 2014	Le Conseil Municipal: <ul style="list-style-type: none"> - PREND acte du rapport relatif à la délégation de service public de l'assainissement pour l'exercice 2014.
15-105	Dominique THIRION	Inventaires des zones humides - contrat territorial du bassin versant du meu 2014-2018 - syndicat mixte du bassin versant du meu	Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité : <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE la réalisation de l'inventaire communal des zones humides par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Meu ; - S'ENGAGE à recevoir au cours de l'année 2016 le bureau d'études missionné par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Meu pour réaliser l'inventaire communal des zones humides ; - S'ENGAGE à constituer un groupe de travail communal validé par le Conseil Municipal (ce groupe pourra regrouper des élus, les exploitants agricoles concernés, les propriétaires fonciers concernés, des associations de l'environnement...) ; - S'ENGAGE à valider l'inventaire des zones humides à la fin de la mission du bureau d'études ; - S'ENGAGE à transmettre l'inventaire communal à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Vilaine pour validation.
15-106		Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) - société Loste Grand Saloir (l'Abbaye)	Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité : <ul style="list-style-type: none"> - DONNE un avis favorable à la demande d'enregistrement présentée par la Société LOSTE GRAND SALOIR.
EDUCATION			
15-107	Nathalie LE PALMEC	Convention de mise a disposition d'une salle du collège Saint Louis Marie	Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité : <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de la salle de sport du collège Saint-Louis Marie

FINANCES			
15-108	Nathalie LE PALMEC	Avenant N°1 à la convention d'utilisation, de gestion et d'entretien des parties et équipements communs de la maison de l'enfance ville de Montfort-sur-Meu/Montfort Communauté	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'utilisation, de gestion et d'entretien des parties et équipements communs de la Maison de l'Enfance avec Montfort Communauté.
VOEUX			
15-109	Maire	Vœu pour la création d'un arrêt ter à proximité de Rennes Atalante	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PROPOSE la mise en place d'un arrêt TER supplémentaire à proximité de Rennes Atalante Champeaux ; - PROPOSE la poursuite du développement des liaisons TER en correspondance avec les départs et les arrivées TGV de Paris ; - CHARGE Madame Le Maire de notifier cette délibération à la Région Bretagne, ainsi qu'à la SNCF ;
15-110	Maire	Vœu sur l'accueil des demandeurs d'asile	<p>1. Proposition de M.DEMAURE en souvenir d'Aylan et la liberté : « <i>Pour la liberté d'Aylan et de tous les enfants inconnus disparus, nous pourrions décider qu'une prochaine rue, stade, monument, école porte le nom de cet enfant « AYLAN » et « LA LIBERTE D'AYLAN »</i> »</p> <p>Après avoir délibéré, à 26 voix contre et 3 voix pour (MM. BRETEAU, DEMAURE, SAVIN), le Conseil Municipal rejette la proposition de M.DEMAURE.</p> <p>2. Accueil des demandeurs d'Asile</p> <p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CONSIDERE que le droit d'asile est une liberté fondamentale dans notre république, conformément au préambule de la constitution de 1946, réaffirmé par la signature de la convention de Genève. Migrer, quitter son pays, quel que soit le motif, est un choix douloureux pour un être humain et souvent se réalise au péril de sa vie. - RAPPELLE que ces femmes, ces enfants et ces hommes qui ont été contraints à l'exil ont le droit d'être accueillis dignement, de faire valoir en toute sécurité les raisons de leur venue. - REGRETTE que l'on fasse reposer l'exercice du droit d'asile sur la libre appréciation et l'engagement des collectivités voire des initiatives privées, quel que soit leur volontarisme. L'accueil des demandeurs d'asile reste une mission régaliennne de l'Etat. Déjà en 2010 les villes de St herblain, de Nantes, de Rezé, d'Angers, le Mans et Rennes émettaient un vœu dans ce sens. - A CONSCIENCE que l'Europe se trouve face à une situation douloureuse humainement qui demande une véritable politique migratoire à l'échelle européenne. - RESTE à l'écoute des besoins de l'Etat en capacités d'accueil, quel que soit l'origine des demandeurs d'asile, compte tenu des prochaines

			<p>annonces de l'Europe et de l'Etat français, compte tenu des faibles moyens en matière sociale de la ville de Montfort sur Meu et compte tenu de la nécessité d'un accueil digne.</p> <ul style="list-style-type: none"> - PROPOSE de coordonner sur la ville les initiatives privées en matière d'accueil et d'en référer à l'Etat.
15-111	Maire	Vœu du Conseil Municipal pour la réalisation d'une piste d'athlétisme sur Montfort	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FORME le vœu que le Pays de Brocéliande en coopération avec Montfort Communauté agisse dans le sens de la création de cet ouvrage sur la commune de Montfort-sur-Meu, qui mettra à disposition le foncier nécessaire. - DEMANDE au président de Montfort communauté de prendre toutes les initiatives qu'il jugera utiles et nécessaires pour la réussite de ce projet de créer une piste d'athlétisme de 8 couloirs à Montfort sur Meu.